

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 juillet 2026

Étaient présents : MMES et MM GROSROYAT, MAKHLOUF, GODOY BERDUGO, LEGER, RIVIERE, BESSON, MAHIER, MISTRI, DALLMAYR, CONTESCU, BOINON, DELAUNAY, GOLLIET, BARTOLI, TUBOEUF, POIREL, DUBOST, PERRAULT, MICHEL

Était(ent) absent(s) excusés :

M. BILLARD : pouvoir à M. MAKHLOUF

M. TISSEYRE : pouvoir à Mme MISTRI

Mme GASSAN : pouvoir à Mme MICHEL

Absents (es) :

M. FAVRE

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif à l'urgence de commander le système de contrôle d'accès de la nouvelle école. Le Conseil accepte à l'unanimité. Ce point sera le point 2-m.

1°) Ouverture de la séance

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte-rendu du 2 juin

2°) Finances

- a) Etat des factures
- b) **Décision Modificative n°1**
- c) **Accord de principe sur le pourcentage accordé par la commune concernant la garantie d'emprunts HALPADES pour logements sociaux et intermédiaires – Maison Séniors**
- d) **Acceptation du devis relatif à l'équipement informatique de la nouvelle école**
- e) **Acceptation du devis relatif à la location d'un nouveau photocopieur pour la mairie**
- f) **Acceptation du plan de financement pour demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation de la mairie**
- g) **Subvention exceptionnelle à l'association « Les Sœurs Phenix »**
- h) **Subvention exceptionnelle à l'association L'ESCO**
- i) **Acceptation du devis relatif au classement des archives communales**
- j) **Acceptation de la convention Intervenant Musique à l'école pour l'année scolaire 2026-2027**
- k) **Tarification d'occupation du domaine public – Modification de la délibération D2025_048 du 02/09/2025**
- l) **Participation financière aux frais de chauffage de l'association Santé et Bien-Etre par le Yoga utilisatrice de la salle des associations**

3°) Administration Générale :

- a) **Mise à jour de la délibération D2026_015 du 01 avril 2026 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**
- b) **Modification du tableau des emplois et création de poste(s)**
- c) **Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour le pôle Enfance**
- d) **Création de deux emplois pour accroissement temporaire d'activité pour la cantine**

4°) Urbanisme – PLUiH – Aménagement Village

- a) Dossiers vus en commission du 6 juillet
- b) Dossiers acceptés/refusés depuis le 2 juin
- c) Déclaration(s) d'intention d'aliéner

5°) Scolaire – Cantine – Centre de Loisirs

- a) Informations diverses
- b) **Modification du règlement du centre de loisirs**

6°) Travaux, Bâtiments et Voirie

- a) Informations diverses

7°) Commission Culture – Animations – Communications - Informatique

- a) Informations diverses

8°) Affaires sociales et CCAS

- a) Informations diverses

9°) Ecologie – Economie Locale – Citoyenneté

- a) Informations diverses

10°) Communauté d'agglomération

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 24 juin

11°) Questions/informations

1°) Ouverture de la séance

- a) Le quorum est atteint, 19 conseillers sont présents à l'ouverture de la séance.
- b) Madame le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance, Mme Irina CONTESCU se propose et est désignée.
- c) Approbation du procès-verbal du 2 juin : Le PV est approuvé à l'unanimité.

2°) Finances – Economie

- a) Etat des factures : ce document n'appelle aucune remarque particulière.
- b) **Décision modificative n°1** : Leslie LEGER, adjointe aux finances, explique qu'un titre de recettes émis au cours d'un exercice antérieur a dû être annulé à la suite de la constatation d'un doublon de facturation. Par ailleurs, lors de l'élaboration du budget primitif 2026, les remboursements d'avances versées à certaines entreprises intervenant dans le cadre du marché de construction de la nouvelle école, n'ont pas été prévus. Il convient donc d'ajuster les crédits, d'un montant de 730€ en fonctionnement et de 33'472€ en investissement. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- c) **Accord de principe sur le pourcentage accordé par la commune concernant la garantie d'emprunts HALPADES pour logements sociaux et intermédiaires – Maison Séniors** : Christian MAKHLOUF fait part de la réunion qui a eu lieu avec HALPADES, et explique les modalités et conditions définies dans le cadre de la garantie d'emprunts demandée. Après avoir constaté que :
 - Le bailleur HALPADES SA sollicite la commune pour l'octroi d'une garantie d'emprunts destinés à financer cette opération,
 - Le taux de garantie apporté par la commune pour les emprunts locatifs sociaux influera directement sur les conditions de réservation des logements sociaux,
 - Il est proposé de garantir les emprunts finançant les logements locatifs sociaux à hauteur de 100% du total nécessaire au financement correspondant. Il est souligné que ce taux permettra à la commune de disposer réglementairement des droits de réservation à hauteur de 20% des logements locatifs sociaux, soit 4 logements,
 - Le taux de garantie apporté par la commune pour les emprunts finançant les logements locatifs intermédiaires ne suit pas la même réglementation. Une garantie de 100% est toutefois indispensable auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, afin de garantir les fonds d'épargne,
 - La commune dispose déjà d'une liste de 26 demandes de personnes intéressées pour les 50 logements LLI de la résidence Séniors,
 - Le gestionnaire présumé ALPHA 3A a exprimé des craintes sur le taux d'occupation de la résidence Séniors. Cette préoccupation renforce l'importance du rôle de la commune comme pourvoyeuse de candidats.

Le Conseil accepte à l'unanimité de donner son accord de principe pour garantir à hauteur de 100% les prêts finançant les logements locatifs sociaux, avec un droit de réservation de 4 logements sociaux, ainsi que pour garantir à hauteur de 100% les prêts finançant les logements locatifs intermédiaires de la résidence Séniors sous la condition expresse qu'une convention soit conclue entre la commune, le bailleur et le futur gestionnaire. Christian précise qu'une attention toute particulière sera faite quant à la rédaction de ladite convention.

- d) **Acceptation du devis relatif à l'équipement informatique de la nouvelle école** : Leslie LEGER informe le conseil qu'il convient d'équiper la nouvelle école maternelle en matériel informatique. Après consultation, il est proposé de retenir l'offre de la société OCI qui s'élève à 40'097.30€ TTC. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- e) **Acceptation du devis relatif à la location d'un nouveau photocopieur pour la mairie** : Leslie LEGER informe que le photocopieur actuellement installé en mairie sera transféré dans la nouvelle école. Il est donc nécessaire d'équiper la mairie d'un nouveau matériel, qui sera en plus, mieux adapté aux besoins des secrétaires. Il est précisé que ce matériel est en location et non à l'achat. L'offre retenue est celle de la société OCI qui s'élève à un loyer mensuel de 418.80€ TTC auquel s'ajoute le coût des copies. L'offre comprend la location, ainsi que la maintenance sur site et la fourniture des consommables, pour une durée de 60 mois. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- f) **Acceptation du plan de financement pour demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation de la mairie** : Leslie LEGER rappelle que des travaux de rénovation, de restructuration du rez-de-chaussée et de création de bureaux à l'étage vont être entrepris, et qu'une demande de subvention de 40% au titre de la DETR peut être demandée auprès de la Préfecture. La charge communale s'élèverait à 25'532.70€ H.T. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- g) **Subvention exceptionnelle à l'association « Les Sœurs Phenix »** : Leslie LEGER rappelle que lors du dernier conseil, le projet de l'association « Les Sœurs Phenix » avait été abordé. Il est proposé de lui verser une subvention exceptionnelle de 250€ afin de l'aider à concrétiser leur projet de participer au Raid Amazones 100% féminin. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- h) **Subvention exceptionnelle à l'association L'ESCO** : Leslie LEGER rappelle que le club ESCO souhaite inscrire 2 équipes U17 au tournoi international qui se déroulera en Suède. Ce point avait été abordé également lors du dernier conseil. Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à l'ESCO d'un montant de 1'500€. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- i) **Acceptation du devis relatif au classement des archives communales** : Leslie LEGER informe que la conservation et le classement des archives communales constituent une obligation pour les collectivités. Pour y répondre, le centre de gestion propose l'intervention d'un archiviste qui se déroulerait en deux phases qui s'élèvent respectivement à 10'125€ en 2027 et 9'125€ en 2028. Une demande de subvention sera déposée pour chacune des deux tranches (45 % du montant hors taxes de la dépense, dans la limite d'un plafond de 5 000 € par tranche). Le Conseil accepte à l'unanimité.
- j) **Acceptation de la convention Intervenant Musique à l'école pour l'année scolaire 2026-2027** : Comme chaque année, afin de permettre aux élèves de bénéficier d'un enseignement musical, une nouvelle convention est proposée pour un montant de 10'089€ pour l'année scolaire. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- k) **Tarification d'occupation du domaine public – Modification de la délibération D2025_048 du 02/09/2025** : il est proposé de modifier le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants ambulants. Le montant précédent était de 12.50€ par mois pour une installation par semaine, il passe à 20€. Conseil accepte à l'unanimité le montant proposé.
- l) **Participation financière aux frais de chauffage de l'association Santé et Bien-Etre par le Yoga utilisatrice de la salle des associations** : Afin de faciliter la gestion administrative, il est proposé de fixer un tarif forfaitaire annuel à l'association SBY, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un montant de 650€ ; étant précisé que ce montant correspond approximativement à ce qui a été facturé à l'association l'année précédente. Le Conseil accepte à l'unanimité.

m) Système de contrôle d'accès sécurisé pour la nouvelle école « Ecole de Vaise » - Acceptation du devis :

Monsieur MAKHLOUF Christian explique que compte tenu des délais liés à l'ouverture de la nouvelle école, il y a lieu d'accepter le devis de la société FOUSSIER relatif à la fourniture et la pose des transpondeurs et cylindres de tous les accès de la nouvelle école.

Il explique que cette dépense n'a pas été intégrée dans le marché initial. Il informe également que la main-d'œuvre pourra éventuellement être retirée si les agents du service technique disposent du temps nécessaire et ont reçu la formation requise au moment de la livraison pour les installer. Le Conseil accepte à l'unanimité.

3°) Administration Générale :

a) Mise à jour de la délibération D2026_015 du 1^{er} avril 2026 relative aux délégations consenties au Maire :

Madame le Maire rappelle la délibération du 1^{er} avril 2026 et propose, suite à la réception d'un courrier de la Préfecture, de la mettre à jour afin de sécuriser les actes juridiques. Il est proposé d'apporter des précisions aux points 2, 3, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 26 et 27 et de supprimer le point 32, cette délégation étant exclue du champ d'application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Le Conseil accepte à l'unanimité.

b) Modification du tableau des emplois et création de poste : l'ouverture d'un réfectoire au sein de la nouvelle école maternelle a conduit à une réorganisation de la pause méridienne. Cette évolution nécessite une adaptation des emplois affectés à ce service. À ce titre, il est proposé de modifier un poste vacant d'adjoint technique à temps non complet en ramenant sa durée hebdomadaire de service de 28,50 heures à 22,42 heures, et de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 20,99 heures. Le Conseil accepte à l'unanimité.

c) Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour le pôle enfance : il y a lieu de créer un emploi d'adjoint d'animation afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. La durée hebdomadaire sera comprise entre 5 et 35 heures selon le nombre d'inscriptions enregistrées. Le Conseil accepte à l'unanimité.

d) Création de deux emplois pour accroissement temporaire d'activité pour la cantine : Suite à l'ouverture d'un nouveau réfectoire et à la réorganisation du service cantine, il y a lieu de créer deux emplois d'adjoint technique à temps non complet. La durée hebdomadaire sera de 23.77 heures pour l'un et 18.37 heures pour l'autre. Le Conseil accepte à l'unanimité.

4°) Urbanisme – PLUiH – Aménagement Village :

a) Dossiers vus en commission du 6 juillet

• **Déclarations préalables**

- M. EL HABIB Y., Impasse des Sapins : remplacement porte garage par baie vitrée et prolongation du muret de clôture = avis favorable
- M. LIOTTA J., Chemin des Landes : installation photovoltaïque = avis favorable
- M. DAVID R., Chemin des Landes : clôture = avis favorable
- Mme BOJKU S., Rue de la Velle : verrière accordéon pour fermeture balcon = avis favorable

• **Permis de construire**

- SARL FONTAILLON, Impasse du Fontaillon : extension pour création logement = avis favorable si dossier complété
- M. MOUDINE S., Route de Versonnex Lot 1 « Le P'tit Louis » : maison individuelle avec garage intégré = avis favorable
- M. BESBES T., Route de Versonnex Lot 3 « Le P'tit Louis » : maison individuelle avec garage intégré = avis favorable

b) Dossiers acceptés depuis le 2 juin

• **Déclarations préalables**

- M. HOYOS AGUILAR F., Rue du Vieux Bourg pour l'ajout d'un balcon
- Mme GERVIER M., Route de Versonnex pour une pompe à chaleur
- FRAM, galerie marchande Carrefour (AT) pour l'aménagement d'une agence de voyage

- **Permis de Construire**
 - M. LE RUMEUR L., Rue de la Gravière pour modification façade et surélévation toit
 - M. MAKHLOUF P., Rue des Alpes pour maison individuelle avec piscine
 - **Dossiers refusés**
 - DP M. MATHIAS M., Rue de la Rogeraie pour un bureau d'été
- c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner** : 5 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

5°) **Scolaire – Cantine – Centre de Loisirs**

- a) Compte-rendu/Informations diverses : RAS
- b) **Modification et approbation du règlement du centre de loisirs pour l'année scolaire 2026-2027** : ce nouveau règlement modifie les dates d'ouverture pendant les vacances estivales ainsi que les modalités de recouvrement des créances des utilisateurs. Le Conseil accepte à l'unanimité.

6°) **Travaux, Bâtiments et Voirie**

- a) Informations diverses :
 - Chantier école-réfectoire : Christian MAKHLOUF informe que la visite de sécurité de la nouvelle école a été programmée au 15 juillet.
 - Madame le Maire sollicite l'aide des conseillers pour aider au déménagement du mobilier des classes maternelles.

7°) **Commission Culture – Animations – Communication - Informatique**

- a) Informations diverses : Guillaume BOINON informe que la fête de la musique s'est bien passée. Il rappelle que le cinéma en plein air aura lieu le 8 août et que la fête de mi-août se prépare.

8°) **Affaires sociales et CCAS**

- a) Informations diverses : Irma GODOY BERDUGO fait part au conseil des réunions auxquelles elle a participé. Elle revient sur la proposition de Irina CONTESCU d'organiser l'accueil des aînés dans une salle climatisée. Malheureusement, la commune n'a pas de salle répondant à ce critère.

9°) **Ecologie – Economie Locale – Citoyenneté**

- a) Informations diverses

10°) **Communauté d'agglomération**

- a) Compte-rendu du conseil communautaire du 24 juin : le CR sera transmis aux conseillers.
- b) Compte-rendu des différentes commissions : //

11°) **Questions/informations diverses**

- Avant de clore la séance, Madame le Maire souhaite un bel été à l'assemblée.

Le prochain conseil aura lieu le 8 septembre 2026 à 19h, salle des associations.

Séance levée à 21h00